

LETTRE OUVERTE A MONSIEUR EMMANUEL MACRON

Monsieur le Président de la République,

Notre famille, comme quelques autres, a fait le choix de l'Instruction En Famille (IEF).

Je ne cherche pas à vous convaincre d'une quelconque supériorité de ce mode d'instruction. Mes propos visent à évoquer l'importance pour les familles de pouvoir choisir le mode d'instruction donné à leurs enfants.

Nos enfants sèment les graines du monde de demain.

L'analogie est peut-être facile mais nous voyons aujourd'hui les dégâts d'une agriculture intensive et de la monoculture.

Le monde de demain sera difficile, l'avenir de l'humanité est entre leurs mains.

S'il vous plaît, pour que l'espoir demeure, laissons pousser des graines de toutes variétés.

La nature nous le montre, **la diversité est un gage d'équilibre.**

La diversité est une chance.

L'article 26 de la déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1958 stipule que :

« Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants. »

Cet article confie à chaque famille une grande responsabilité.

En France nous avons la chance, jusqu'à aujourd'hui, de voir de nombreux choix s'offrir à nous.

Avoir le choix ne réduit pas la responsabilité, il l'augmente. En tant que décisionnaires, nous nous impliquons davantage, nous réfléchissons davantage.

Il est impératif que ces choix soient encadrés. **Et c'est à l'Etat que revient cet encadrement en tant que garant des valeurs de la République.**

Interdire l'IEF ou la réduire à des cas exceptionnels nous prive de ce choix et, par là même d'une liberté de réflexion et d'action.

L'obligation d'instruction est une évidence, elle n'est pas à débattre.

L'obligation de scolarisation, quant à elle, nous restreint.

Chaque mode d'instruction possède des atouts mais présente aussi des manques et des limites et c'est en cela que le choix est important.

Choisir que ses enfants aillent à l'école, école publique, école privée, école à pédagogies alternatives, choisir pour ses enfants l'enseignement à distance ou

pratiquer l'IEF, tous ces choix témoignent d'une réflexion, d'une implication, d'un engagement.

Aujourd'hui l'Etat offre aux familles une grande latitude de rapports à l'éducation et à l'instruction, c'est une grande richesse.

Richesse d'inventer de nouveaux rapports à l'éducation, de nous questionner, de nous adapter ou de changer, si nécessaire, pour que chaque enfant puisse voir son potentiel s'épanouir.

Je ne veux pas que l'instruction soit vécue par mes enfants comme une contrainte mais comme une chance.

Je souhaite que mes enfants soient acteurs, partie prenante de leur éducation et de leur instruction.

En pratiquant l'IEF, je prends le pari que mes enfants prendront conscience de la valeur de l'instruction et de leur chance d'appartenir à un Etat dans lequel chaque enfant peut la recevoir.

Je prends le pari que, si un jour notre famille prend le chemin de l'école, ce sera avec des enfants acteurs de leurs apprentissages et épanouis.

Dire que l'on pratique l'IEF soulève bien des réactions. Il faut rappeler que cela reste une pratique très marginale. Les échanges à ce sujet sont riches de questionnements sur notre positionnement de parent, sur nos moyens pédagogiques et sur les modalités de transmissions de nos valeurs.

Quand je parle de nos valeurs, je parle bien sûr des valeurs républicaines qui sont les nôtres.

Je veux que mes enfants soient libres, libres d'exprimer leurs opinions, libres de vivre selon leurs choix et dotés d'un esprit critique.

Je veux que mes enfants vivent dans une société où ils seront égaux en droits, responsables de leurs actes, conscients de leurs devoirs vis-à-vis d'autrui.

Je veux que mes enfants vivent dans un monde de fraternité où le respect de l'autre, la bienveillance, la solidarité et l'empathie soient des biens communs.

Je veux maintenant vous poser une question : **pourquoi ce lien entre IEF et radicalisation ?**

L'encadrement de l'IEF est, de mon expérience, important. Chaque année, l'instruction et la progression des enfants sont évaluées et l'épanouissement des enfants contrôlé.

Pratiquer l'IEF ce n'est pas faire ce que l'on veut de ses enfants. Ce n'est pas non plus faire ce que l'on veut avec ses enfants.

C'est simplement faire au mieux pour ses enfants comme tente de le faire n'importe quel parent.

Pratiquer l'IEF implique de connaître les attendus du socle commun, de justifier ses choix pédagogiques, organisationnels et de montrer notre attachement aux valeurs de la République.

De fait, associer radicalisation et IEF me paraît infondé.

Interdire l'IEF me semble une régression vis-à-vis des combats menés en faveur de l'éducation et de l'instruction pour tous.

Restreindre les choix en matière d'instruction c'est restreindre nos pensées et nos actions dans ce domaine.

Notre liberté n'est pas absolue, mais pouvoir s'autoriser des variations autour de valeurs communes et d'un socle commun de connaissances, c'est laisser s'inventer de nouvelles richesses dans notre rapport au monde.

Adeline Sardy